

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

N° VA_DEL2026_116

Objet : Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Victor BURETTE, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Alexis VLANDAS, Claire MAIRIE, Farid OUKAID étant absents, Lahanissa MADI, Lisa LASSELIN étant excusées.

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux recensés par l'administration fiscale qui permettent la mise à jour de la base d'imposition des taxes locales.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté à huit.

Ainsi la CCID est composée:

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires.

Les 8 commissaires titulaires et leur 8 suppléants sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur proposition par le conseil municipal d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est identique à celle du mandat du conseil municipal et leur nomination doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Après avis de la Commission Plénière du mercredi 13 mai 2026, Il est proposé aux membres du conseil de proposer au directeur des services fiscaux, la liste suivante de 32 commissaires villeneuvois (16 titulaires et 16 suppléants) parmi lesquels il désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants appelés à constituer la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 mai 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260526-224445-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 28 mai 2026

PROPOSITION DES COMMISSAIRES
POUR LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPOTS DIRECTS

	PRENOM	NOM
COMMISSAIRES TITULAIRES		
1	Lionel	Baptiste
2	Marc	Verkrusse
3	Corinne	Bergeret
4	Nathalie	Fauquet
5	Monir	El Mounaoui
6	Jules	Messenger
7	Alexis	Vlandas
8	Pierre	Crespi
9	Jean	Perlein
10	Pauline	Segard
11	Vincent	Baledent
12	Innocent	Zongo
13	Nelly	Boyaval
14	Jean Louis	Martin
15	Corinne	Auber
16	Josiane	Lepretre
COMMISSAIRES SUPPLEANTS		
17	Alain	Begard
18	Jean-Luc	Deleforge
19	Arnaud	Rousseaux
20	Claire	Mairie
21	Victor	Burette
22	Patrick	Schraen
23	Daniel	Menu
24	Didier	Manier
25	Christian	Carnois
26	Julien	Labranche
27	Véronique	Walczak
28	Philippe	Sert
29	Karim	Messaoudi
30	Didier	Marques
31	Benoit	Tshisanga
32	Josiane	Lepretre